

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal de la réunion de Conseil
du 10 avril 2026**

Le vendredi 10 avril 2026 à 14 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocation en date du 3 avril 2026 effectuée en application de L2121-10 du CGCT, à l'ouverture de la séance :

Présents : 90 - Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Cathy APOURCEAU-POLY, Madame Carine BANAS, Madame Maryse BARBAUT, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Joël BERNARD, Monsieur Jean-François BOULONGNE, Madame Michèle CARBONNIER, Monsieur Noé CARETTE, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Nicolas CHERET, Madame Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Isabelle COROENNE, Madame Hélène CORRE, Monsieur Laurent DASSONVILLE, Monsieur Daniel DEGAND, Monsieur Laurent DELIERS, Madame Marjorie DELONGHAI, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Monsieur Romain DRUMEZ, Madame Lily DUBOIS, Monsieur Alain DUBREUCQ, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Madame Anne-Marie DUHAMEL, Madame Lisa DURIEZ-GUICHARD, Madame Daisy DUVEAU, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Emmanuel FONTAINE, Monsieur David GALET, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, Monsieur Yanis GAUDILLAT, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Eric GUISGAND, Madame Donata HOCHART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Madame Christelle KACZMAREK, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur David KUSNIREK, Madame Sylvie LANCRY, Madame Christelle LELIEUX-BUISSETTE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Annie LIANT, Monsieur Jordan LOURDEL, Monsieur Sébastien LYSIK, Madame Valérie MARCOS, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Caroline MELONI, Monsieur Thomas MENUGE, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Madame Karine MICHEL, Monsieur Freddy MIETTE, Monsieur Thomas MORELLE, Monsieur Tony MOULIN, Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Dany PAIVA, Monsieur Arnaud PAVY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Fabrice PLANQUE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Laurent POISSANT, Madame Isabelle PRZYMROZEK, Monsieur Rudy RAGUENET, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Annick SAINT-MACHIN, Monsieur Jean-Pierre SANTERNE, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Christian PRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Monsieur Kévin STOREZ, Monsieur Marc TEILLIEZ, Monsieur Steve TIRLOIT, Madame Dorise TRANAIN-CAVIGNAUX, Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Matthieu VIART, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur Cathy WASYLIKOW

Procurations : 4 - Madame Magali BIGET à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Thierry DAUBRESSE à Madame Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Madame Lucienne GOUY à Monsieur David KUSNIREK, Madame Guylaine JACQUART à Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI

Liste des délibérations du conseil

1	INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (Le Conseil prend acte)
----------	---

2	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
----------	---

2 candidats : M. Dany PAIVA
M. Sylvain ROBERT

	Nombre
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Votants	94
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

Après le premier tour de scrutin, a obtenu :
- M. Dany PAIVA : 25 voix,
- M. Sylvain ROBERT : 67 voix.

M. Sylvain ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des voix a été déclaré élu Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

3	DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU
----------	--

Il est procédé à un vote à bulletin secret sur le nombre de vice-présidents à 15.

	Nombre
Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote	0
Votants	94
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de bulletins nuls	0
OUI « 15 vice-Présidents »	70
NON « 15 vice-Présidents »	22
Suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47

La majorité absolue ayant été obtenue, le Conseil détermine à 15 le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil fixe pour la durée de la mandature à 15 le nombre de Vice-Présidents et à 20 le nombre des autres membres du Bureau.

4	ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
----------	-------------------------------------

M. Alain BAVAY, de la commune de Eleu-dit-Leauwette, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 1er Vice-Président.

M. Jean LETOQUART, de la commune d'Avion, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 2ème Vice-Président.

M. Jean-Marie ALEXANDRE, de la commune de Souchez, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 3ème Vice-Président.

M. André KUCHCINSKI, de la commune de Hulluch, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 4ème Vice-Président.

M. François LEMAIRE, de la commune de Bully-les-Mines, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 5ème Vice-Président.

M. Pierre SENECHAL, de la commune de Givenchy-en-Gohelle, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 6ème Vice-Président.

Mme Martine CHWICKO, de la commune d'Estevelles, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de 7ème Vice-Présidente.

M. Ludovic GAMBIEZ, de la commune de Vendin-le-Vieil, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 8ème Vice-Président.

M. Alain ROGER, de la commune de Noyelles-sous-Lens, ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 9ème Vice-Président.

M. Christian PEDOWSKI, de la commune de Sallaumines, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 10ème Vice-Président.

M. Laurent POISSANT, de la commune de Mazingarbe, ayant obtenu 66 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 11ème Vice-Président.

M. Sébastien MESSENT, de la commune de Wingles, ayant obtenu 65 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 12ème Vice-Président.

M. Fabrice PLANQUE, de la commune de Méricourt, ayant obtenu 65 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 13ème Vice-Président.

Mme Donata HOCHART, de la commune de Fouquières-lez-Lens, ayant obtenu 62 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de 14ème Vice-Présidente.

M. Geoffrey MATHON, de la commune de Loos-en-Gohelle, ayant obtenu 64 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de 15ème Vice-Président.

5	ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU
----------	--

Le Conseil proclame :

M. Philippe VANTORRE délégué de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. David GALET délégué de la commune d'Acheville ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Tony MOULIN délégué de la commune d'Aix-Noulette ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Mme Annick SAINT-MACHIN déléguée de la commune d'Angres ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

M. David KUSNIREK délégué de la commune d'Annay-sous-Lens ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Nicolas GODART délégué de la commune de Bénifontaine ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Bruno TRONI délégué de la commune de Billy-Montigny ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Maurice VISEUX délégué de la commune de Bouvigny-Boyeffles ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Jean-Pierre SANTERNE délégué de la commune de Carency ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Laurent DELIERS délégué de la commune de Gouy-Servins ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Mme Christelle LELIEUX-BUISSETTE déléguée de la commune de Grenay ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Sébastien LYSIK délégué de la commune de Harnes ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Marc TEILLIEZ délégué de la commune de Liévin ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Fabrice TREPCZYNSKI délégué de la commune de Loison-sous-Lens ayant obtenu 26 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Mme Cathy WASYLIKOW déléguée de la commune de Meurchin ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Noé CARETTE délégué de la commune de Pont-à-Vendin ayant obtenu 26 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Alain DUBREUCQ délégué de la commune de Sains-en-Gohelle ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

Mme Nadine DUCLOY déléguée de la commune de Servins ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

Mme Bernadette DOUTREMEPUICH déléguée de la commune de Villers-au-Bois ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclarée élue dans sa fonction de membre du Bureau.

M. Christian SPRIMONT délégué de la commune de Vimy ayant obtenu 67 voix, soit la majorité absolue, est déclaré élu dans sa fonction de membre du Bureau.

6	LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL Le Conseil prend acte
7	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU Décision prise à l'unanimité des votants.
8	DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT Décision prise à l'unanimité des votants.
9	DELEGATION DU CONSEIL AU PRESIDENT : Précisions concernant la réalisation des emprunts et lignes de trésorerie Décision prise à l'unanimité des votants.

10	INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS LOCAUX Décision prise à l'unanimité des votants.
11	Création de deux postes non permanents à temps complet de Collaborateurs de cabinet - Attribution d'un véhicule de fonction Décision prise à l'unanimité des votants.

M. ALEXANDRE : Bien, chers collègues, il me revient, d'après ma carte d'identité, de présider cette séance. Je salue celles et ceux qui ont été élus et qui vont désormais siéger dans nos séances d'intercommunalité.

L'article L2121-15 du CGCT prévoit que nous désignons un secrétaire de séance et il est coutume de demander au plus jeune de l'Assemblée de m'assister. Il s'agit de Monsieur GAUDILLAT Yanis. Où est-il ? Vous ne bougez pas, les services vont vous amener la liste des présents de manière à ce que vous puissiez la vérifier. A partir de là, Monsieur GAUDILLAT, je vous prie de faire l'appel.

M. GAUDILLAT procède à l'appel de l'Assemblée.

M. ALEXANDRE : Je vais vous demander de bien vouloir, les 94 conseillers étant installés, observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Claudio di Maggio qui était le conducteur de TGV qui a péri récemment dans un terrible accident, qui s'est déroulé sur notre territoire. Il avait 56 ans. Nous avons une pensée pour sa famille, pour ses amis, ses compagnons de ce métier très difficile et qui nécessite beaucoup d'attention. L'enquête dira qui est responsable de cet accident. Toujours est-il qu'il a fait un mort et c'est toujours, bien sûr, très douloureux pour ceux qui le connaissaient. Il faut saluer aussi la mobilisation exceptionnelle des services publics. En la circonstance, il y a toujours ceux qui pensent que les services publics coûtent trop chers mais quand il y a un accident, on est content qu'ils soient là. Alors, si vous le voulez bien, nous allons observer cette minute de silence.

Merci.

Donc, les 94 délégués sont installés. Le quorum est largement atteint. Il nous faut constituer maintenant le bureau qui va enregistrer les votes de 94 délégués. Nous appliquons l'article 42 du Code Electoral qui dispose notamment que chaque bureau de vote est composé d'un Président, d'au moins deux assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux. Il est coutume de solliciter les deux conseillers les plus jeunes et les plus anciens à l'exception évidemment du secrétaire de séance et du Président de séance, c'est-à-dire de Monsieur GAUDILLAT et de moi-même.

S'il n'y a pas d'opposition sur ce principe de désignation, nous retrouverons donc, pour présider le bureau de vote, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, le secrétaire du bureau de vote sera Monsieur DUBREUCQ Alain. Monsieur CARETTE Noé sera assesseur et Monsieur MORELLE Thomas sera également assesseur.

Y a-t-il une opposition à ces désignations ? Il n'y en a pas. Il va donc en être fait ainsi. Le Bureau étant constitué, nous allons procéder à l'élection du Président de l'Agglomération de Lens-Liévin. Donc, les services se préparent à l'exercice. Ne peuvent prendre part au vote que les 94 conseillers communautaires. Conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales, un élu ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Je vous en ai donné le détail.

Je vous rappelle qu'il est impératif de faire enregistrer les procurations que vous détenez. Cela a été fait. De même, si vous quittez notre Assemblée et si vous souhaitez donner procuration, je vous invite à vous rapprocher de Mme DHEDIN, qui a la charge justement de tenir à jour ces différents mouvements.

Il est rappelé qu'en application des dispositions des articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2 du Code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous avons deux méthodes pour voter. La première qui consiste à l'appel de son nom à passer par l'isoloir et ensuite retourner à sa place et l'urne va circuler pour recueillir le vote. La deuxième façon de procéder est de rester à sa place sans passer par l'isoloir et en attendant que nos collaborateurs, qui vont passer dans les travées, présentent l'urne pour que le délégué communautaire puisse voter.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous utilisions la seconde méthode ? Ou quelqu'un demande-t-il absolument à passer par l'isoloir ? Personne ne s'y oppose. C'est donc unanimement que nous décidons de rester à notre place en attendant qu'on vienne nous présenter l'urne.

On vous distribue les bulletins de vote. Alors que cette opération se déroule, je voudrais savoir, à cet instant, qui est candidat pour présider notre agglomération. Je donne la parole à Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Merci Monsieur le Président de séance. Ecoutez, au nom des trois groupes formant la majorité communautaire, c'est-à-dire le groupe Socialiste, Vert et Apparentés, le groupe Communiste et le groupe Républicain, j'ai l'honneur de présenter la candidature de Sylvain ROBERT.

M. ALEXANDRE : Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, nous sommes aujourd'hui à un moment décisif pour notre agglomération de Lens-Liévin. Ce choix dépasse largement une simple désignation.

M. ALEXANDRE : Non Monsieur CLAVET. Je vous interromps.

M. CLAVET : Ça commence.

M. ALEXANDRE : J'ai posé une question simple. Vous y répondez simplement.

M. CLAVET : J'ai le droit de m'exprimer, c'est un point à l'ordre du jour. J'ai le droit de m'exprimer Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Vous aurez tous les droits que vous voudrez. Pour l'instant, vous répondez à la question. Vous êtes candidat à ce poste oui ou non.

M. CLAVET : Si vous me laissez terminer, vous aurez la réponse Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Non. Je vous pose la question. Vous répondez. Si vous êtes élu, tout à l'heure, vous aurez tout le temps de vous exprimer.

M. CLAVET : Qui a dit que c'était moi ? En qualité de Président du groupe Rassemblement National et Apparenté, je dépose donc la candidature du Maire de Liévin, Dany PAIVA.

M. ALEXANDRE : Très bien. Dany PAIVA est donc le deuxième candidat à ce poste et nous avons la candidature de Sylvain ROBERT, le Président sortant. Ceci étant indiqué, vous avez les bulletins de vote, les stylos.

M. PAIVA : Je souhaite quand même intervenir parce que vous venez de couper la parole.

M. ALEXANDRE : Non.

M. PAIVA : Bien sûr que si, je suis candidat donc je vais...

M. ALEXANDRE : Non. La réglementation est claire.

M. PAIVA : Ah, le déni de la démocratie, ça commence bien.

M. ALEXANDRE : Oui oui, Monsieur...

M. PAIVA : J'ai le droit de présenter ma candidature quand même ou ce n'est pas possible ?

M. ALEXANDRE : Elle vient d'être présentée par votre Président de groupe, comme cela a été fait par Monsieur BAVAY. Je n'ai pas entendu Monsieur Sylvain ROBERT s'exprimer. Par conséquent, vous n'aurez pas davantage la parole.

M. PAIVA : Très bien. J'aurai l'occasion de discuter tout à l'heure.

M. ALEXANDRE : Très bien. Passons au vote.

M. PAIVA : Vive la démocratie.

M. ALEXANDRE : Et je demande aux services, s'ils sont prêts à intervenir, le secrétaire de séance étant appelé à faire l'appel pour que l'urne se déplace auprès de ceux qui vont s'exprimer.

M. GAUDILLAT : On m'a dit que je ne le faisais pas mais je vais le faire. Si j'ai le droit à la parole, je vais le faire.

M. ALEXANDRE : Vous avez le droit à la parole, vous êtes secrétaire de séance.

M. GAUDILLAT : Ah ! Ça me fait plaisir.

Déroulement du vote de l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

M. ALEXANDRE : Bien, j'invite les membres du bureau de vote à se diriger vers la table qui est prévue à cet effet pour procéder au dépouillement et au collaborateur qui a été désigné pour les assister de le faire instantanément. Vous avez droit à un moment de méditation. Ce n'est pas prévu à l'ordre du jour mais...

Dépouillement du vote de l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

M. ALEXANDRE : Très bien. Reprenez vos places s'il vous plaît. Alors, nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0, nombre de votants : 94, nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 2, nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0, nombre de suffrages exprimés : 92, majorité absolue : 47. Monsieur Dany PAIVA : 25 voix, Monsieur Sylvain ROBERT : 67 voix. Monsieur Sylvain ROBERT est donc Président de l'agglomération de Lens-Liévin avec toutes mes félicitations.

M. ROBERT : Bien, Mesdames, Messieurs, chers collègues. M'asseyant de nouveau dans ce siège, je mesure le chemin que nous avons parcouru ensemble et je remercie Jean-Marie ALEXANDRE d'avoir présidé ce début de séance et j'ai une pensée pour Yvon LEJEUNE qui en avait fait de même en 2020.

Merci pour votre confiance renouvelée, merci de cette union des forces de gauche et surtout des valeurs de gauche qui sont reprises dans un pacte de gouvernance au service d'un projet commun. Et vous ne m'en voudrez pas d'avoir une pensée émue pour Lionel JOSPIN qui nous avait montré que la gauche plurielle peut avoir un bel avenir quand elle sait travailler ensemble.

Depuis plusieurs mandats, nous n'avons pas gommé nos différences mais nous les avons mises au service d'un même horizon pour notre agglomération et pour notre territoire.

Le territoire est en évolution, et j'en ai la conviction, nous allons pouvoir encore poursuivre un peu plus loin pour faire face aux enjeux de la société, la transition écologique notamment avec des sujets qui concernent directement l'agglomération dans ses compétences, que ce soit le Plan Climat Air Energie mais aussi le développement des énergies renouvelables au service de la population dans son quotidien mais aussi la transformation du territoire pour passer du territoire noir au territoire vert qui était le label voulu par l'association Euralens et qui montre que l'on doit s'inscrire dans le temps long. Nous sommes en pleine transition à ce niveau-là.

Territoire aussi concerné par un enjeu de mobilité. La première démarche et le premier acte fort a peut-être été la mise en place du réseau du Bus à Haut Niveau de Services et la transformation de ce réseau avec la gratuité à partir du 1^{er} janvier et, notamment, nous devons continuer de le développer en direction des communes rurales et développer ces mobilités douces, et notamment un réseau cyclable que l'on doit accompagner dans son

développement sur notre agglomération en liaison avec le SERM, le Service Express Métropolitain. Ce transport à haut niveau de services qui nous permettra de rallier la métropole et qui là aussi est un enjeu, certes de mobilité mais aussi d'attractivité et de développement économique.

D'ailleurs, l'économie locale doit être portée pour pouvoir garder nos filières d'avenir, nos filières d'excellence, que ce soit dans la santé, le numérique, l'intelligence artificielle, la logistique. Beaucoup d'éléments qui sont présents sur notre territoire et qui constituent autant de pépites et d'enjeux d'avenir mais aussi l'économie sociale et solidaire, qui, dans ce développement doit être un complément à l'économie industrielle. Il ne faut pas opposer deux types et deux modèles mais on voit très bien que les enjeux changent et peut-être que les attentes, aussi, du monde économique sont à accompagner dans ce domaine-là.

Le territoire qui n'oublie pas non plus son quotidien, son attachement au service public local et son progrès social. Un territoire, qui, dans ses compétences répond aux attentes des habitants, dans le quotidien, dans la collecte des déchets, en adaptant notamment les collectes aux enjeux du tri, toujours un peu plus conséquents mais aussi à l'amélioration des conditions de vie chez notre prestataire, parce que c'est ça aussi être attentif à la façon dont on peut réaliser nos compétences et bien évidemment, à la nécessité de réduire notre volume de déchets parce que nous croulons financièrement aussi sous cette évolution depuis quelques années.

Dans l'engagement que nous avons pris dans le dernier mandat et que nous poursuivrons, il y a aussi l'attention à l'équilibre de notre territoire et on sait que les fonds de concours, tant dans la transition écologique que dans les enjeux d'avenir sont un élément important pour accompagner les communes, notamment dans leurs investissements d'avenir. Et puis, dans l'aménagement du territoire, dans ces espaces verts, l'attention que l'on doit porter justement sur les conditions de leur aménagement et leur entretien sont des conditions d'attractivité résidentielle et économique qui sont indispensables à notre agglomération.

Mais c'est aussi une agglomération qui agit dans le domaine de la culture et du sport, qui ne sont pas des compétences neutres dans notre action. Elles sont considérées comme des leviers de développement économique. Nous avons des pépites, que ce soit le Louvre Lens, la Scène Nationale mais aussi le Festival Sainte Barbe ou d'autres activités que nous avons menées au niveau de l'agglomération. Et au niveau sportif, on a, certes, notre vitrine avec le Racing Club de Lens mais aussi le sport pour tous et nous avons été les premiers à mettre en place les Pass'Sports pour que ce soit une réalité pour chacune et chacun de moins de 18 ans dans notre agglomération.

Pour tous ces enjeux, et bien d'autres encore, nous avons élaboré un pacte de gouvernance avec les trois groupes majoritaires que je remercie pour leur confiance et je serai le garant de son respect grâce à votre confiance collective.

Cette feuille de route sera aussi déclinée auprès de chaque Vice-Président, nous allons procéder à l'élection ensuite, avec des objectifs et un calendrier mais nous élargirons aussi avec des réunions de la Conférence des Maires pour pouvoir là aussi se nourrir de l'ensemble des interventions.

Mais, l'enjeu de ce mandat, sera de dépasser la mutualisation, de capitaliser sur l'excellent travail qui a été réalisé pour que dans certains sujets, dans certains projets nous puissions aller plus loin dans l'intégration des politiques communautaires. Nous déciderons ensemble pour que l'agglomération reste un outil au service des communes et nous nous organiserons avec les territoires voisins, le SERM en est le bon exemple, notamment avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour relier la métropole comme je le disais tout à l'heure et donc pour faire face aux défis qui nous attendent.

Je sais pouvoir compter sur des élus engagés mais aussi sur des agents de la collectivité mobilisés. Je remercie Madame FRANÇOIS, encore une fois, de traduire ces propos à l'ensemble des équipes de la Communauté d'Agglomération. Comme je l'ai déjà dit, et comme je le répète, pour moi les agents ne sont pas une charge mais une ressource pour la collectivité pour l'ensemble de nos politiques. Et donc, je confirme que je compte sur chacun d'entre eux pour relever ces défis.

Le territoire a tout pour réussir alors nous devons poursuivre notre travail, l'amplifier et commencer dès maintenant en formant un exécutif pour pouvoir mettre en œuvre l'ensemble de ces actions que nous avons déterminées.

Et donc, la délibération qui suit, la délibération n°3, porte sur la fixation du nombre de Vice-Présidents et donc je vous propose de fixer le nombre de Vice-Présidents à 15.

Y a-t-il une demande de vote à bulletin secret ? Monsieur CLAVET ?

M. CLAVET : Oui.

M. ROBERT : Et bien, on vote à bulletin secret. On commence, on distribue. Sur le bulletin, vous marquez « Oui » si vous approuvez le vote de 15 Vice-Présidents, « Non » si vous ne souhaitez pas 15 Vice-Présidents, comme ça au moins c'est plus simple.

Pour les opérations de vote, l'appel ayant été fait, je propose au secrétaire de séance de suivre la liste d'émargement avec l'urne pour gagner aussi en fluidité parce que derrière il n'y aura pas de décalage entre l'opération de signature et de collecte des bulletins.

M. GAUDILLAT : Vous voulez que j'aille vers le cahier d'émargement ?

M. ROBERT : Si ça ne vous dérange pas, comme ça, vous justifiez en même temps que le vote a bien été réalisé.

Déroulement du vote sur la fixation du nombre de Vice-Présidents

M. ROBERT : On appelle le bureau qui a été constitué tout à l'heure pour les opérations de dépouillement s'il vous plaît.

Dépouillement du vote sur la fixation du nombre de Vice-Présidents

M. ROBERT : Allez, donc, votants : 94, ne prennent pas part au vote 0, blanc : 2. Donc, suffrages exprimés : 92, majorité absolue : 47. Donc, le fait de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents et donc par déclinaison à 20 le nombre de membres du Bureau, vu que le nombre de notre Assemblée au Bureau est de 36, conformément à nos statuts, ont obtenu 70 voix pour le oui et 22 voix pour le non. Donc, nous fixons donc à 15 le nombre de Vice-Présidents et 20 le nombre de membres du Bureau selon la délibération n°3.

La délibération n°4, nous venons donc de fixer à 15 le nombre de Vice-Présidents, nous devons procéder donc à leur élection.

Pour le premier Vice-Président, pour les groupes majoritaires, nous avons la candidature de Monsieur Alain BAVAY. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui Monsieur.

M. PAIVA : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, mes chers collègues, c'est avec sincérité, gravité mais aussi avec la force incontestable de la légitimité démocratique que je vous présente aujourd'hui ma candidature au poste de 1^{er} Vice-Président de notre Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

M. ROBERT : Merci beaucoup.

M. PAIVA : Non ! Vous ne pouvez pas me couper la parole comme ça toutes les 5 minutes. On ne peut pas faire ça, ce n'est pas possible.

M. ROBERT : On enregistre les candidatures, on fait juste...

M. PAIVA : Non mais non. On a le droit à un débat aussi. Je peux présenter ma candidature. On n'est pas en URSS ici. Un moment donné, il faut arrêter.

M. ROBERT : Non...

M. PAIVA : On se croirait chez les bolcheviks ici !

M. ROBERT : On n'est pas dans une commune, que vous connaissez bien, et qui ne laisse pas plus la parole à l'opposition non plus.

M. PAIVA : Vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez. Ça ne marche pas comme ça. J'ai le droit de présenter ma candidature, vous m'empêchez de faire mon devoir de l'opposition.

M. ROBERT : Vous venez de présenter votre candidature.

M. PAIVA : Vous plaisantez. Je suis le Maire d'une ville de 30 000 habitants, vous ne pouvez pas me couper la parole comme ça. Pour qui vous vous prenez ?

M. ROBERT : Je ne plaisante pas et je respecte autant les maires des grandes villes que les maires d'une ville de 300 habitants.

M. PAIVA : Non, vous ne respectez rien du tout là Monsieur. Vous ne respectez rien du tout. C'est un scandale.

M. ROBERT : Aujourd'hui, nous enregistrons pour la première Vice-Présidence la candidature d'Alain BAVAY et de Monsieur PAIVA pour le groupe Rassemblement National. Y a-t-il d'autres candidats ? Non ? On peut procéder au vote et on distribue les bulletins.

M. PAIVA : On va demander à chaque fois le passage à l'isoloir. Je vous le dis.

M. ROBERT : Si vous le souhaitez.

M. PAIVA : Vous nous coupez la parole alors on le fera.

M. ROBERT : Non, on respecte...

M. PAIVA : Vous ne respectez rien du tout Monsieur. Vous ne respectez rien. Vous ne respectez pas la parole de l'opposition. Il va falloir vous habituer à l'opposition, je vous le dis !

M. ROBERT : Oui mais on a l'habitude.

M. PAIVA : Vous n'êtes plus tout seul maintenant.

M. ROBERT : Mais on n'a jamais été tout seul. Alors, ne passe à l'isoloir que celles et ceux qui veulent passer à l'isoloir, les autres peuvent passer comme on l'a fait tout à l'heure.

Déroulement du vote sur l'élection du 1er Vice-Président

M. ROBERT : Les membres du Bureau peuvent approcher pour le dépouillement, s'il vous plaît.

Dépouillement du vote sur l'élection du 1er Vice-Président

M. ROBERT : Allez, pour l'élection du 1^{er} Vice-Président. Votants : 94, suffrages exprimés, 92 parce que 2 bulletins blancs, majorité absolue toujours 47, ont obtenu, Alain BAVAY : 67, Dany PAIVA : 25. Alain BAVAY est donc élu 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président, nous avons la candidature de Jean LETOQUART au titre du groupe majoritaire. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Merci Monsieur le Président. Connaissez-vous la commune de Caluire-et-Cuire ?

M. ROBERT : Oui mais alors, je vous demande juste si vous êtes candidat.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : C'est dans le Rhône. Je vous demande cela parce que par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 25 mai 1988...

M. ROBERT : Non. Dites-moi si vous êtes candidat.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Ce dernier a reconnu officiellement le droit d'expression des élus au cours des séances sur les questions portées à l'ordre du jour et mises en discussion.

M. ROBERT : Je vous demande juste...

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Or, vous avez à deux reprises empêché votre opposition de s'exprimer sur une simple déclaration de candidature.

M. ROBERT : On n'est pas sur une séance... Monsieur, je vais devoir... Vous avez un règlement intérieur sur la Communauté d'Agglomération qui régit l'organisation de ces séances.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Je vous demande donc de me laisser déclarer ma candidature. Quoi qu'il advienne, je vous informe que notre groupe ira devant le tribunal administratif afin de faire annuler l'élection du Président et du 1^{er} Vice-Président puisque vous avez gravement bafoué les droits de vote opposition.

M. ROBERT : Vous venez de vous exprimer. Alors, est-ce que vous êtes candidat ou pas ?

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Monsieur le Président, mes chers collègues, je fais cette intervention avec franchise...

M. ROBERT : Vous arrêtez tout de suite. Il y a un règlement dans cette Communauté d'Agglomération. Donc, soit vous déclarez votre candidature.

M. PAIVA : C'est une honte ce que vous faites.

M. ROBERT : Alors, il y a des règles sur les déclarations de candidature. Donc vous présentez votre candidature au nom du groupe ou vous n'êtes pas candidat. La police de l'assemblée ce n'est pas vous qui l'avez Monsieur. Monsieur CLAVET, je ne vous ai pas demandé la parole. Donc est-ce qu'il y a d'autres candidatures pour la 2^{ème} Vice-Présidence de l'assemblée communautaire ? Est-ce que vous êtes candidat oui ou non ? Non ? Je n'ai pas d'autres candidatures, si vous ne vous exprimez pas.

M. PAIVA : Il a annoncé sa candidature, arrêtez.

M. ROBERT : Et donc, on peut procéder... Vous annoncez votre candidature mais vous ne prenez pas la parole pour faire un discours.

M. PAIVA : On a le droit d'expliquer.

M. ROBERT : Non mais il n'y a pas d'explication. C'est un vote à bulletin secret.

M. CLAVET : On a le droit de présenter les candidatures.

M. ROBERT : Vous expliquez, vous donnez votre nom pour être candidat, comme je l'ai fait.

M. CLAVET : On a le droit d'expliquer pourquoi.

M. ROBERT : Donc j'ai expliqué les modalités, la désignation. Les groupes majoritaires ont déposé une candidature, celle de Jean LETOQUART. Y a-t-il d'autres candidatures et je n'enregistre que le nom. Pas de déclaration. Vous avez la parole pour déclarer votre candidature en donnant le nom du candidat développé par votre groupe pas pour une prise de parole. Je vais vous la donner, je vous donne les règles. Pour donner le nom du candidat au nom de votre groupe, pas pour faire une déclaration. Donc, soit vous faites une déclaration de candidature mais vous n'êtes pas là pour faire une déclaration générale. Je vais rouvrir la parole sur une

déclaration de candidature, uniquement sur une déclaration de candidature. Pas sur un propos qui est un propos plus large. Vous avez la parole.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Je suis maire d'une ville de 12 200 habitants et je n'ai pas le droit de m'exprimer au sein de cette assemblée. C'est quand même incroyable.

M. ROBERT : Non non... Je vous demande juste si vous êtes candidat ou pas.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : C'est quand même incroyable ! On est où ?

M. ROBERT : Dites-nous si vous êtes candidat ou pas. Alors, est-ce que vous êtes candidat ou pas ?

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Le droit de parole de l'opposition existe.

M. ROBERT : C'est vous qui êtes candidat pour le groupe ?

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Oui, je suis candidat. Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI, je suis candidat.

M. ROBERT : Donc, on enregistre la deuxième candidature.

M. GARENAUX-GLINKOWSKI : Mais on ira au TA.

M. ROBERT : On enregistre la deuxième candidature. Il n'y en a pas d'autre ? Et donc, on procède au vote. On distribue les bulletins.

Non je ne réponds pas parce que vous êtes dans une polémique qui ne sert à rien. On distribue les bulletins.

M. ALEXANDRE : Moi je voulais signaler que je suis Maire d'une commune de 2 717 habitants...

M. ROBERT : Monsieur ALEXANDRE, pas plus.

M. ALEXANDRE : Et je ne suis pas candidat et je suis élu depuis 1983.

M. ROBERT : On n'entre pas dans ces polémiques qui ne servent à rien. Non, je n'ai pas permis à Monsieur ALEXANDRE d'aller plus loin non plus.

Déroulement du vote sur l'élection du 2^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, j'appelle les membres du bureau de vote à rejoindre la table de dépouillement.

Dépouillement du vote sur l'élection du 2^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, donc pour l'élection du 2^{ème} Vice-Président. Votants : 94, blancs : 2, suffrages exprimés : 92 donc majorité absolue : 47, ont obtenu, Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI : 25, Jean LETOQUART : 67. Jean LETOQUART est donc élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération.

Pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président, les groupes majoritaires proposent la candidature de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

M. GAUDILLAT : Merci Monsieur le Président. C'est en ma qualité de benjamin, n'en déplaise à certains que je prends la parole. J'ai battu un maire communiste, certain de remporter l'élection avec plus de 58% des suffrages, n'en déplaise encore à certains.

M. ROBERT : Je suis désolé mais ne rentrez pas ce jeu. La police de l'assemblée ne vous appartient pas. Ne m'obligez pas à demander l'évacuation de la salle.

M. GAUDILLAT : Merci pour le respect que vous avez envers l'opposition qui est donc inexistant. Merci beaucoup.

M. ROBERT : Le respect se passe aussi d'un côté comme de l'autre.

M. GAUDILLAT : Alors, je ne pense pas vous avoir manqué de respect.

M. ROBERT : Non mais il faut aussi respecter les règles de cette assemblée. Donc je demande l'appel à candidatures. J'enregistre votre candidature au titre du 3^{ème} Vice-Président.

M. GAUDILLAT : Vous êtes une...

M. ROBERT : Vous arrêtez ce type de propos.

M. PAIVA : Vous n'êtes pas digne de votre fonction Monsieur ROBERT.

M. BAVAY : Non mais ça va aller.

M. CLAVET : Vous ne savez pas tenir vos élus.

M. ROBERT : Déjà Monsieur CLAVET, apprenez à respecter les autres et à vous exprimer dans cette assemblée. Il y a des règles.

M. CLAVET : A part vos indemnités...

M. ROBERT : Oui, allez, arrêtez un peu.

M. BAVAY : On parle des indemnités à Hénin, etc ? Arrêtez un peu.

M. ROBERT : Allez on arrête et on procède à la collecte. Vous arrêtez ce type d'invectives et on revient à la sérénité des débats et à la collecte des bulletins. Allez-y, on y va.

Je demande aux élus de rester à leur place tant qu'ils n'ont pas voté s'il vous plait pour éviter, comme tout à l'heure, qu'on recherche après un élu qui était parti et qu'on attendait pour voter. Merci beaucoup. Je pense qu'il s'est repéré.

Déroulement du vote sur l'élection du 3^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Les membres du bureau de vote sont appelés à la table de dépouillement. Monsieur CARETTE n'est pas là. Il est parti. Donc, le suivant c'est Monsieur STOREZ.

Dépouillement du vote sur l'élection du 3^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez. Merci beaucoup. Résultats pour l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Donc, votants ; 94, suffrages blancs : 3, exprimés : 91, majorité absolue 46, ont obtenu, Jean-Marie ALEXANDRE : 66, Yanis GAUDILLAT : 25. Jean-Marie ALEXANDRE est donc élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Pour la 4^{ème} Vice-Présidence, nous avons reçu la candidature, au titre du groupe majoritaire, d'André KUHCINSKI. Y a-t-il d'autres candidatures ? Et je précise d'appel à candidatures.

Mme DUVEAU : Oui, Daisy DUVEAU, ville de Grenay.

M. ROBERT : Daisy DUVEAU, ville de Grenay. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Vous avez les enveloppes. Vous pouvez inscrire le nom de votre candidat retenu et on procède à la collecte des bulletins.

Déroulement du vote sur l'élection du 4^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Bien, on appelle les membres du bureau à rejoindre la table pour le dépouillement, s'il vous plaît.

Dépouillement du vote sur l'élection du 4^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pour le 4^{ème} Vice-Président, votants : 94, blancs : 2, suffrages déclarés nuls par le bureau : 1 donc exprimés : 91, majorité : 46. Daisy DUVEAU : 25, André KUCHCINSKI : 66. Il est donc élu 4^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président, le groupe majoritaire propose la candidature de François LEMAIRE. Y a-t-il d'autres candidats ? Allez-y, vous présentez votre candidature.

M. TREPCZYNSKI : Monsieur TREPCZYNSKI Fabrice.

M. ROBERT : On enregistre. Pas d'autre candidature ? Merci. On peut passer au vote.

Déroulement du vote sur l'élection du 5^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Bien, on appelle les membres du bureau à rejoindre la table pour le dépouillement, s'il vous plaît.

Dépouillement du vote sur l'élection du 5^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, pour l'élection du 5^{ème} Vice-Président. Votants : 94, blancs : 2, suffrages exprimés : 92, majorité absolue : 47, ont obtenu François LEMAIRE : 67, Fabrice TREPCZYNSKI : 25. François LEMAIRE est donc élu 5^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et je l'invite à me rejoindre à la tribune.

Pour la 6^{ème} Vice-Présidence, le groupe majoritaire propose la candidature de Monsieur Pierre SENECHAL. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

M. CLAVET : Noé CARETTE.

M. ROBERT : Noé CARETTE. Pas d'autre candidature ? C'est enregistré. On peut procéder au vote et à la collecte des bulletins. Merci beaucoup. J'invite François à me rejoindre bien sûr.

Déroulement du vote sur l'élection du 6^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Bien, on appelle les membres du bureau à rejoindre la table pour le dépouillement, s'il vous plaît.

Dépouillement du vote sur l'élection du 6^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pour le 6^{ème} Vice-Président. Donc, 94 votants, 3 blancs, 91 suffrages exprimés, majorité absolue à 46, Noé CARETTE : 25, Pierre SENECHAL : 66. Il est donc élu 6^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Pour la 7^{ème} Vice-Présidence, le groupe majoritaire propose la candidature de Martine CHWICKO. Y a-t-il d'autres candidats ? Candidature de Bruno CLAVET. Pas de remarque supplémentaire ? Pas de dépôt de candidature ? On procède au vote.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 7^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, vote pour le 7^{ème} Vice-Président. Donc, 94 votants, 2 blancs, 1 bulletin déclaré nul par le bureau, exprimés : 91, majorité : 46. Ont obtenu, Martine CHWICKO : 66, Bruno CLAVET : 25. Martine CHWICKO est donc élue 7^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Pour la 8^{ème} Vice-Présidence, le groupe majoritaire présente la candidature de Ludovic GAMBIEZ. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

Mme MARCOS : MARCOS Valérie.

M. ROBERT : MARCOS Valérie. Pas d'autre candidature ? Allez, on passe au vote.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 8^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pour l'élection du 8^{ème} Vice-Président, votants : 94, blancs : 2, suffrages exprimés : 92, majorité absolue : 47. Ont obtenu, Ludovic GAMBIEZ : 67 voix, Valérie MARCOS : 25. Ludovic GAMBIEZ est donc élu 8^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à rejoindre la tribune.

Pour l'élection du 9^{ème} Vice-Président, le groupe majoritaire propose la candidature de Monsieur Alain ROGER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? On distribue les bulletins et on procède au vote dans ce cas-là.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 9^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Bien, en attendant les proclamations du 9^{ème} Vice-Président, vous avez eu les bulletins de vote pour le 10^{ème} Vice-Président. Le groupe majoritaire propose la candidature de Christian PEDOWSKI. Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

Mme DURIEZ-GUICHARD : Lisa DURIEZ-GUICHARD.

M. ROBERT : Ok, c'est enregistré. Pas d'autre ? On procède au vote. Merci beaucoup.

Alors, votants : 94, suffrages blancs : 13, nombre de suffrages exprimés : 81, majorité absolue 42. Alain ROGER : 67 voix et il y a 13 bulletins qui ont été trouvés avec le nom de Monsieur MENUGE. Donc, Alain ROGER est élu 9^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 10^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, pendant le dépouillement, pour la 11^{ème} Vice-Présidence, nous avons pour le groupe majoritaire la candidature de Laurent POISSANT. Oui.

M. DESMIS : DESMIS Anthony pour l'opposition.

M. ROBERT : DESMIS Anthony. Pas d'autre candidature ? On peut collecter. Merci.

Alors, pour l'élection du 10^{ème} Vice-Président, votants : 94, blancs : 2, nul : 1, exprimés : 91, majorité absolue : 46, ont obtenu, Lisa DURIEZ-GUICHARD : 25 voix, Christian PEDOWSKI : 66 voix. Christian PEDOWSKI est donc élu 10^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à rejoindre la tribune bien sûr.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 11^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Allez, pour le 12^{ème} Vice-Président, le groupe majoritaire propose la candidature de Sébastien MESSANT. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

Mme DUBOIS : Madame DUBOIS Lily.

M. ROBERT : DUBOIS Lily. Merci. Les bulletins sont en train d'être distribués et on va pouvoir procéder à la collecte ensuite.

Pour l'élection du 11^{ème} Vice-Président, votants : 94, bulletins blancs : 3, suffrages exprimés : 91, majorité absolue : 46, Anthony DESMIS : 25, Laurent POISSANT : 66. Il est donc élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 12^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pendant le dépouillement, pour le 13^{ème} Vice-Président, le groupe majoritaire propose la candidature de Fabrice PLANQUE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Thomas MORELLE.

Pour le 12^{ème} Vice-Président, votants : 94, blancs : 4, exprimés : 90, majorité absolue : 46, ont obtenu, Lily DUBOIS : 25, Sébastien MESSENT : 65. Sébastien MESSENT est donc élu 12^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 13^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pour le 14^{ème} Vice-Président, le groupe majoritaire a déposé la candidature de Donata HOCHART. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

Mme MELONI : Je me porte candidate, Caroline MELONI.

M. ROBERT : D'accord, c'est enregistré. Pas d'autre ? Merci. On peut collecter les bulletins.

Alors, résultats pour le 13^{ème} Vice-Président, votants : 94, blancs : 3, exprimés : 91, majorité absolue : 46, Thomas MORELLE : 26, Fabrique PLANQUE : 65. Fabrice PLANQUE est donc élu 13^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 14^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Pour la 15^{ème} Vice-Présidence, le groupe majoritaire propose la candidature de Geoffrey MATHON. Y a-t-il d'autres candidats ? Oui.

Mme COROENNE : Isabelle COROENNE.

M. ROBERT : Pas d'autres candidatures ? On peut procéder au vote.

Allez, 14^{ème} Vice-Président, nombre de votants : 93, bulletins blancs : 7, suffrages exprimés : 86, majorité absolue : 44, Donata HOCHART : 62, Caroline MELONI : 24. Donata HOCHART est donc élue 14^{ème} Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Déroulement et dépouillement du vote sur l'élection du 15^{ème} Vice-Président

M. ROBERT : Bien, les résultats pour le 15^{ème} Vice-Président. Votants : 93, blancs : 3, bulletins déclarés nuls par le bureau : 2, suffrages exprimés : 88, majorité : 45, ont obtenu, Isabelle COROENNE : 24, Geoffrey MATHON : 64. Il est donc élu 15^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération et je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

Alors, pour l'élection des membres du Bureau, nous devons procéder de la même façon, il y a un accord des quatre groupes pour procéder par un scrutin de liste. Nous proposerons donc des listes qui ont été présentées par les groupes majoritaires mais conjointes et une par le groupe Rassemblement National au scrutin et donc on procède de la même façon. On peut distribuer les listes s'il vous plaît. Oui, excusez-moi.

M. GAUDILLAT : Je me permets de prendre la parole pour dire que, je suis jeune, vous le savez, ça n'a échappé à personne, je comprends pourquoi les jeunes ne vont plus voter. Nous avons eu écho de la liste que vous allez proposer. C'est juste un scandale absolu. Nous sommes à l'agglomération et pas à « SOS mes copains ont besoin d'aide ».

Il y a des personnes qui vont siéger dans les bureaux pour représenter les villes et qui ne sont plus maires de la commune. Nous avons des personnes qui ont perdu les élections, qui ont donc été désavouées par les urnes et ils vont représenter les communes. Je pense à la commune, quand même de Liévin, qui est quand même la deuxième plus grande ville de l'agglomération, qui ne va même pas être représentée par son maire.

J'ai battu une personne qui était là depuis 25 ans et il va siéger pour représenter sa commune. Est-ce qu'on imagine ? Et quand il y a des personnes qui nous écoutent aujourd'hui et qui se disent « moi j'ai voté pour des

personnes – pardon Monsieur le Président – comme vous et qui, du coup, ne respectent pas la démocratie ». Mais, est-ce que vous imaginez ? Et on entend à longueur de journée, de vos rangs, de la part du camp du bien, qu'il faut respecter la démocratie. On entend des leçons de semi-gestion dans l'opposition à Hénin-Beaumont ou dans d'autres villes pendant que vous, vous vous permettez de faire des choses comme ça.

Donc, moi je le dis, c'est un scandale. Le groupe que je représente par cette prise de parole le pense aussi. C'est un scandale absolu. Et je suis, je vais vous dire, très content, parce que du coup je commence à comprendre pourquoi Dany PAIVA a gagné Liévin, pourquoi Daisy DUVEAU a gagné Grenay, pourquoi Monsieur Anthony GARENAUX-GLINKOWSKI a gagné Harnes, pourquoi Noé CARETTE a gagné Pont-à-Vendin, pourquoi Fabrice TREPCZYNSKI a gagné Loison-sous-Lens et d'ailleurs, moi aussi, gagné Billy-Montigny.

Mais d'ailleurs, Monsieur le Président, profitez de votre place parce que dans 6 ans, dans 7 ans, vous serez ici et, j'espère, que vous allez pouvoir voir à quel point la gestion de l'opposition par un groupe Rassemblement National est moins honteuse que ce que vous êtes en train de faire ici parce que je peux vous dire c'est un scandale démocratique. J'espère vraiment qu'en rentrant chez vous ce soir, vous allez vous regarder dans un miroir en disant « Je ne respecte pas les villes qui ont été gagnées, les électeurs qui ont voté pour le Rassemblement National dans cette agglomération ». C'est une honte absolue.

M. ROBERT : Vous faites l'élection avant qu'elle ait eu lieu. Donc, déjà, reprenez le sens normal.

M. GAUDILLAT : On a eu écho de la liste Monsieur le Président.

M. ROBERT : Je vous ai laissé parler donc la moindre des politesses c'est de me laisser parler. Vous en conviendrez.

M. GAUDILLAT : La moindre des politesses c'est de nommer des maires dans le Bureau pour représenter les communes et vous ne le faites pas.

M. ROBERT : Tout jeune que vous soyez, vous devriez apprendre aussi les règles de politesse et de bienséance.

M. GAUDILLAT : Arrêtez de mépriser la jeunesse.

M. ROBERT : Non je ne méprise pas la jeunesse.

M. GAUDILLAT : Si aujourd'hui la jeunesse ne vote plus pour vous...

M. ROBERT : Je vous coupe votre micro. Il y a un minimum de correction. Je vous ai écouté comme l'ensemble de l'Assemblée. Le minimum c'est aussi d'écouter l'ensemble des autres prises de parole. Donc, j'ai la demande de parole d'Alain BAVAY et vous faites l'élection avant qu'elle ait eu lieu. Vous avez proposé et on a eu un scrutin de liste, ce qui aurait pu être la même façon. Il y a des votes qui sont faits. Chaque élu communautaire est installé dans ses fonctions d'élus communautaires et après il y a des règles de désignation qui sont les règles des statuts de la Communauté d'Agglomération. C'est dans cet esprit-là que le vote va se dérouler. Monsieur BAVAY.

M. GAUDILLAT : Oui c'est vos règles en fait. C'est vraiment la gestion...

M. ROBERT : Alors vous coupez votre micro s'il vous plaît, la parole est à Monsieur BAVAY.

M. BAVAY : Tout simplement, c'est ce que vient de dire le Président, la démocratie c'est d'abord respecter les règles par lesquelles nous sommes régis. Les règles de la démocratie à l'intérieur de la Communauté d'Agglomération n'ont pas été changées pour cette élection-ci. Il y a un règlement... Bon, je peux parler s'il vous plaît, ça va... Non je ne vais pas me calmer. Depuis tout à l'heure il a la parole, je n'ai pas dit un mot. Là, il me laisse parler et puis c'est tout. Donc maintenant, vous vous taisez, vous me laissez parler. C'est vous qui êtes une honte absolue. Allez voir comment sont traités nos camarades qui sont élus dans des communes comme Hénin-Beaumont, etc.

M. ROBERT : On arrête ces invectives.

M. BAVAY : Moi, tout ce que je demande c'est qu'on respecte les règles qui nous régissent. Dans les règles qui nous régissent, il y a d'abord l'élection des 15 Vice-Présidents.

Propos inaudibles hors-micro

M. BAVAY : Allez, continue...

M. ROBERT : Allez, vous arrêtez un peu cette surenchère.

M. BAVAY : Il y a l'élection des 15 Vice-Présidents, ça a été fait. Maintenant, chaque groupe est en capacité de présenter des candidats dans toutes les communes où il n'y a pas un membre de l'exécutif. Vous avez l'occasion de présenter des candidats dans toutes les communes, nous aussi, on le fait et on va se compter. Point.

Propos inaudibles hors-micro

M. ROBERT : Allez, vous arrêtez. Monsieur PAIVA vous avez la parole.

M. PAIVA : S'il vous plaît, Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez présenter la liste que vous mettez au vote, votre liste ?

M. ROBERT : Je vais présenter les deux listes mais Monsieur GAUDILLAT n'a pas voulu non plus commencer à avoir cette procédure normale en prenant la parole et en lançant ses invectives. Donc ça a coupé la procédure classique de présentation. Chacun va avoir les listes qui ont été présentées par les deux groupes.

M. PAIVA : Non mais je vous demande de la présenter simplement parce que, en l'occurrence, moi je suis assez choqué. Je vais vous le dire, je suis assez choqué de voir que ma commune, Liévin, soit représentée par l'opposition. Donc, vous présentez, une liste, aujourd'hui, de l'opposition de Liévin pour représenter la ville de Liévin. C'est quand même assez exceptionnel. J'ai rarement vu ça dans ma vie... Oui, je suis jeune, peut-être, mais j'en ai vu des hémicycles en l'occurrence. J'en ai vu. Et je vais vous dire, ce que je vois ici, j'ai rarement vu un tel sectarisme et comme vient de le dire Monsieur GAUDILLAT, je comprends pourquoi les jeunes ne votent plus. Ils ne votent plus à cause de vous. Voilà. Liévin, je l'ai gagné démocratiquement. C'est moi qui devrais être dans le Bureau.

M. ROBERT : C'est un élu de Liévin...

M. PAIVA : Non mais stop ! Arrêtez ! Arrêtez un peu ! Vous le savez ! Est-ce que vous auriez aimé être traité de la même manière si on avait été à votre place ?

M. BAVAY : Vous l'auriez fait.

M. PAIVA : Mais bien sûr que non je ne l'aurais pas fait.

M. ROBERT : Vous avez également présenté des candidatures sur les 15 Vice-Présidents.

M. PAIVA : Mais vous savez, la politique c'est un cycle. A un moment donné, on sera à votre place. Je vous le dis.

M. ROBERT : Allez, on distribue les bulletins. Oui, vous voulez prendre la parole.

M. MORELLE : Oui, simplement pour ajouter que Steve BRIOIS à la CAHC a été élu membre du Bureau et avec les voix des socialistes.

M. ROBERT : Mais les deux instances ne sont pas les mêmes et les statuts de la CAHC et les statuts de la CALL ne sont pas les mêmes. Reprenez les statuts de l'instance dans laquelle vous siégez et n'allez pas regarder ceux d'à côté. Statuts qui ont été votés et approuvés.

M. GAUDILLAT : Alors, je vais parler de Billy-Montigny deux secondes. Quelle légitimité...

M. ROBERT : D'abord vous demandez la parole. On va le faire dans ce sens parce que vous voulez être réglementaires, vous allez demander la parole avant de vous exprimer pour qu'on puisse savoir aussi pour le compte-rendu qui s'exprime. Vous avez la parole.

M. GAUDILLAT : Merci Monsieur le Président. Du coup, je vais parler de Billy-Montigny. Démocratiquement, quelle légitimité Bruno TRONI a de représenter la commune ? Parce que, je pense que vous êtes au courant, vous avez suivi l'actualité, je l'ai battu à 58% dans les urnes, d'accord ? Ce n'est pas moi qui l'ai choisi. C'est les électeurs. En l'occurrence, 1 600 personnes, que vous êtes en train, par votre décision de piétiner. Vous piétinez 1 600 voix pour la liste du Rassemblement National à Billy-Montigny.

M. ROBERT : Alors, reprenez l'ordre normal des choses. La ville de Billy-Montigny désigne trois délégués. Dans ces 3 délégués, il y en a deux de votre liste et un de la liste qui a été battue aux élections qui reste...

M. GAUDILLAT : Qui est majoritaire dans cette liste de trois ?

M. ROBERT : Attendez... qui est délégué communautaire.

M. GAUDILLAT : Qui est majoritaire dans cette liste de trois, Monsieur le Président ?

M. ROBERT : Vous me laissez m'exprimer ?

M. GAUDILLAT : Répondez à ma question.

M. ROBERT : Vous me laissez m'exprimer, vous entendrez la fin, comme ça vous aurez un peu la réponse aussi à votre question. Quand vous désignez un nombre de candidat par commune, l'ensemble de ce corps électoral nouveau constitue la Communauté d'Agglomération qui est régie par des statuts qui donnent aussi la représentativité des uns et des autres au Bureau. Il s'avère, qu'en dehors des 16 membres de l'exécutif, un membre par commune, ce n'est pas mis que c'était le Maire, et dans la mandature précédente plusieurs communes, le 1^{er} Vice-Président n'était pas Maire quand il était membre du Bureau également ou d'autres collègues étaient à la fois membre du Bureau comme Jean LETOQUART sans être Maire dans la précédente mandature.

M. GAUDILLAT : Oui mais il était dans l'exécutif.

M. ROBERT : Ce n'est que l'application des statuts. Chaque commune...

M. GAUDILLAT : C'est bizarre.

M. ROBERT : Non, les statuts n'ont pas été faits en 2026. Donc les statuts sont ceux qui sont appliqués. Aujourd'hui, le corps électoral de la Communauté d'Agglomération doit désigner ses représentants au Bureau selon les règles données par les statuts qui n'ont pas été réalisés hier matin. C'est dans ce cadre-là.

M. GAUDILLAT : Je rajoute une dernière chose pour qu'après on puisse voter et qu'on arrête ce scandale démocratique. Monsieur ROBERT, profitez parce que dans 6 ans vous serez ici-même et Monsieur CLAVET, qui j'espère prendra votre place, comme il a failli le faire d'ailleurs, j'espère vraiment qu'il vous traitera de la même façon que vous êtes en train de nous traiter. Et encore une fois, je répète, s'il y a des jeunes qui regardent notre direct ce soir, si vous n'avez pas encore compris que la gauche vous méprise, vous avez l'exemple parfait dans l'agglomération Lens-Liévin. Et j'espère vraiment qu'en ...

M. ROBERT : Arrêtez de stigmatiser une partie de l'électorat. Comme l'a dit Monsieur BAVAY, il faut aussi regarder les règles des instances dans lesquelles vous siégez. Dans ce cadre-là, les statuts de la Communauté d'Agglomération priment et on respecte ses statuts.

M. GAUDILLAT : Dernière chose, la classe ouvrière vous a désavoué, les jeunes vont vous désavouer et votre électorat va vous désavouer et j'en suis très heureux comme ça a pu se faire à Billy-Montigny, à Liévin, à Grenay,

à Pont-à-Vendin, à Harnes et dans d'autres communes du Département. Et j'espère que Monsieur Bruno CLAVET remportera votre siège d'ici 7 ans. Merci.

M. ROBERT : Il ne sera peut-être plus là.

M. GAUDILLAT : En attendant il est encore là. En attendant, ça ne vous aura pas échappé qu'il est député parce que je crois qu'il a battu justement votre propre camp.

M. ROBERT : Allez, on va revenir dans l'ordre normal. Vous avez eu les enveloppes. Maintenant, on a les listes qui ont été présentées par les deux groupes.

Propos inaudibles hors-micro

M. ROBERT : S'il vous plaît. Vous arrêtez les uns les autres. On se discipline un minimum dans cette assemblée comme on l'a toujours fait.

M. PAIVA : Vous ne l'avez jamais fait. Arrêtez un peu là.

M. ROBERT : Vous arrêtez de prendre la parole de cette façon-là parce que sinon le règlement intérieur va s'appliquer et vous devrez sortir également de l'Assemblée.

M. PAIVA : Ne vous inquiétez pas je vais...

M. ROBERT : On passe au vote. On peut collecter les bulletins. C'est bon, tout est distribué ? Allez, on collecte.

On appelle les membres du bureau de vote pour le dépouillement.

Pendant le dépouillement, je vais vous faire la lecture de la charte de l' élu local dans la délibération n°6. Vous le savez toutes et tous vu que c'est une obligation qu'on a également dans nos conseils municipaux. Vous avez la charte dans sa globalité dans vos pochettes. Donc je vais vous faire la lecture de l'article L1111-12 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales, dans les conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans des conditions qui lui sont propres. Il se traduit par des droits et des devoirs prévus aux articles L1111-13 et L1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local.

L'article L1111-13 stipule donc que dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à

cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Article L1111-14 : Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues.

C'est la lecture qui devait être faite au terme de cet article de cette 6^{ème} délibération et donc on attend maintenant les résultats pour les votes pour les représentants du Bureau.

Alors, les résultats pour cette délibération sur les membres du Bureau par commune. La liste présentée par le Groupe Majoritaire a obtenu 67 voix, la liste RN 26. Sont donc représentants au Bureau : pour Ablain-Saint-Nazaire Philippe VANTORRE, pour Acheville David GALET, pour Aix-Noulette Tony MOULIN, pour Angres Annick SAINT-MACHIN, pour Annay-sous-Lens David KUSNIREK, pour Bénifontaine Nicolas GODART, pour Billy-Montigny Bruno TRONI, pour Bouvigny-Boyeffles Maurice VISEUX, pour Carency Jean-Pierre SANTERNE, pour Gouy-Servins Laurent DELIERS, pour Grenay Christelle BUISSETTE, pour Harnes Sébastien LYSIK, pour Liévin Marc TEILLIEZ. Vous pouvez me laisser terminer. Pour Loison-sous-Lens Fabrice TREPCZYNSKI, pour Meurchin Cathy WASYLIKOW, pour Pont-à-Vendin Noé CARETTE, pour Sains-en-Gohelle Alain DUBREUCQ, pour Servins Nadine DUCLOY, pour Villers-au-Bois Bernadette DOUTREMEPUICH et pour Vimy Christian SPRIMONT.

Monsieur GAUDILLAT.

M. GAUDILLAT : Merci Monsieur le Président. J'aimerais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant les statuts. Alors, ce que vous avez dit est une fake news. Alors, ok, rien n'oblige les maires à être dans le Bureau mais rien ne dit aussi que les opposants doivent être dans le Bureau. Donc c'est une fake news. Bon, une fois de plus, on a l'habitude avec vous.

M. ROBERT : Non non. Je vais arrêter directement ces propos. Les statuts précisent qu'il y a un représentant par commune dans le Bureau, qui ne dit pas que ce soit les maires, qui ne dit pas que ce soit les opposants, qui dit que c'est un élu issu du scrutin dans cette commune. Donc, ce n'est pas une fake news, arrêtez de donner des mauvaises informations.

M. GAUDILLAT : Avec une légitimité quand même.

M. ROBERT : Non non. Tout élu communautaire est légitime.

M. GAUDILLAT : Autre chose. J'annonce évidemment que dès lundi, nos avocats feront pour annuler cette élection du Président, évidemment, mais aussi de cette élection qui fut, aujourd'hui, mais un scandale absolu. Toute la journée, vous avez fait preuve d'un sectarisme comme il en existe dans vos pays fétiches, c'est-à-dire la Corée du Nord, Cuba et le Venezuela. Et je le dis, avec force, mais surtout vraiment avec beaucoup de détermination parce que ce Conseil a montré que pendant 7 ans on défendra nos électeurs, on défendra nos

territoires et c'est pour ça, et je le dis, les élus du Rassemblement National présents dans cette salle n'assisteront pas une seconde de plus à ce, pardon du terme, bordel démocratique. Alors, je le dis clairement, vous finirez sans nous mais par contre pendant 7 ans ça sera avec nous et vous allez très très peu dormir croyez-moi.

M. ROBERT : Allez, bonne nuit, bonne soirée. Nous on va continuer à travailler.

Propos inaudibles hors-micro

M. ROBERT : Si vous quittez la salle, vous quittez la salle mais vous respectez au moins les élus qui continuent à siéger pour travailler.

M. GAUDILLAT : Vous êtes une honte absolue.

M. ROBERT : Donc, nous allons désigner un nouveau secrétaire de séance. Dans l'ordre de l'âge, ça sera Madame CIOFFI pour la fin de séance. Bonne soirée et nous on continue à travailler. Restez sereins, ne rentrez pas dans cette surenchère.

Bien, pour celles et ceux qui veulent continuer à travailler dans cette instance et merci de votre présence et surtout de votre assiduité. C'est facile de céder à ce type de provocation.

Propos inaudibles hors-micro

M. ROBERT : Alors, si vous quittez l'Assemblée, vous n'avez plus la parole. Donc merci, on peut fermer la porte. Au revoir.

On a encore quelques délibérations à examiner parce que, vous le savez, on est dans cette instance aussi avec une volonté de poursuivre notre travail, de se remettre tout de suite dans les possibilités qui nous sont offertes avec ce nouveau mandat et donc, la délibération n°7 fixe les délégations qui seront transférées du Conseil au Bureau et donc qui feront l'objet derrière de rapports, dans le cadre des décisions, rapportés avant chaque Conseil Communautaire. Donc, du Conseil au Bureau c'est la délibération n°7. Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de demande de vote ? Pas à bulletin secret ? Donc la délibération n°7 est adoptée.

La délibération n°8 fixe les délégations qui sont, elles, confiées du Conseil au Président. Vous le savez, que sur certains actes, il est possible que le Conseil me délègue. Là aussi, la même chose, rapportés au prochain Conseil. Donc, c'est la délibération n°8 et vous avez la liste de toutes ces délégations qui sont reprises annexée à la délibération. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération n°8 ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci beaucoup.

Pour la délibération n°9, c'est une précision qui est donnée par rapport à la délibération précédente, notamment en matière d'emprunts. C'est donc une spécialisation qui est dans le cadre des délégations confiées du Conseil au Président et qui est demandée, notamment quand on contractualise des emprunts par les organismes bancaires pour pouvoir avoir l'autorisation de signature.

Donc, c'est à la fois peut-être une démarche administrative supplémentaire mais qui est complémentaire à la délibération précédente. Y a-t-il des questions particulières sur cette délibération n°9 ? Non, elle est donc adoptée également à l'unanimité.

La délibération n°10 fixe les indemnités de fonction des élus locaux. On l'a lu tout à l'heure dans la charte de l' élu local pour dire que les élus pouvaient, selon le cadre donné par la loi, être indemnisés pour leur fonction et donc dans le cadre de cette assemblée, il est proposé, comme pour le mandat précédent, de fixer l'indemnité du Président à 114% de l'indice 1027, pour les Vice-Présidents à 51%, pour les Conseillers Délégués à 29% + 5,1% et les conseillers titulaires, donc l'ensemble des autres conseillers de la Communauté d'Agglomération, qu'ils aient assisté ou pas à toute la séance à 5,1% de l'enveloppe.

Y a-t-il des remarques ou des questions particulières ? Non ? Pas de demande de vote ? La délibération n°10 est adoptée.

Délibération n°11 et dernière délibération, toujours pour continuer à fonctionner tout de suite. Vous savez que les postes de collaborateurs de cabinet tombent en même temps que le mandat du Président, ce qui fait qu'aujourd'hui, le Conseil devant s'installer, c'est une nouvelle mandature qui s'engage et donc, dans le cadre de ce qui nous est permis par la loi en fonction de notre strate, on peut avoir deux collaborateurs de cabinet, un directeur de cabinet et un collaborateur.

Et donc, il est proposé dans le cadre de cette délibération de poursuivre la même façon de travailler avec deux collaborateurs de cabinet. Et comme à chaque fois, chaque année, on délibère sur l'attribution de véhicules de fonction, à la fois DGS, DGST et le directeur de cabinet, il vous est proposé en même temps de faire la délibération pour le véhicule de fonction en même temps que les deux créations de poste, qui ne sont pas des nouveaux postes mais qui sont uniquement la reconduction des postes existants pour être très transparent et très clair si jamais certains avaient des doutes.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non. La délibération est donc également adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre patience pour ce marathon et vous donne rendez-vous à la fin du mois d'avril pour le prochain Conseil. Merci à toutes et à tous.